

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 JANVIER 2012

DATE DE LA CONVOCATION : 12 JANVIER 2012

Le dix-huit janvier deux mil douze à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas MORVAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Nicolas MORVAN, Maire, Denis BERTHELOT, Madeleine KERGOAT, Marie-Louise GRISEL, Joseph LE BLOA, Isabelle MOIGN, Laurent BELLEC, Marie-Dominique LE GUILLOU - Adjointes ; Thierry GOUERY, Yann DE KEYZER, Delphine MADIC, Yves LE TORREC, Isabelle CAUET, Marie-France DEFFAY, Elie OUADEC, Ghislaine NOWACZYK, Christine OBIN, Claire PRONONCE, Denis SELLIN, Joseph MAHE, Maryvonne BELLIGOUX, Guy LE BLOA, Roland LE BLOA, Sylviane ROBIN, Alain BROCHARD et Gérard BREUILLES – Conseillers.

POUVOIR : Gilbert DULISCOUET à Denis BERTHELOT.
Isabelle GUYVARC'H à Maryvonne BELLIGOUX jusqu'à son arrivée.
Robert GARNIER à Christine OBIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Denis BERTHELOT

Compte rendu du 7 décembre 2011

Le Maire propose la rectification suivante :

Page 19 : rajouter la non-valeur pour le cabinet conseil et gestion pour un montant de 7 285,64 €.

Sylviane ROBIN souhaite la modification suivante :

Page 6 : délibération 58-2011 : Plan de circulation.

Elle précise qu'elle a voté « contre » et non « abstention ».

Alain BROCHARD souhaite la modification suivante :

Page 2 : délibération 56-2011 : Projet du nouveau centre technique.

Il précise qu'il a voté « pour » et non pas « abstention ».

Christine OBIN souhaite la modification suivante :

Page 10 : Remplacement de « Après avis favorable de la commission assainissement » par « Après présentation en commission assainissement ».

Ces modifications sont acceptées.

Ainsi modifié, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Le Maire fait part des décisions prises en vertu de la délibération consentie par la délibération du 4 avril 2008.

- Signature en juin 2011 d'une convention de déversement des eaux usées autres que domestiques de l'établissement Ardagh Production France SAS dans le système d'assainissement public de la ville de Moëlan-sur-Mer
Convention tripartite : Ardagh Production France SAS, SAUR, Commune de Moëlan-sur-Mer.
- Signature en date du 5 octobre 2011, après avis favorable de la commission d'appel d'offres d'un contrat de prestation intellectuelle de maîtrise d'œuvre avec Alain LE SCOUR, architecte 29620 Guimaëc, pour la construction des bâtiments des services techniques pour un montant de 169 074 € HT pour un montant estimé de travaux de 1 600 000 € HT.
- Signature en date du 10 octobre 2011, après avis favorable de la commission d'appel d'offres d'un contrat de prestation intellectuelle concernant une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'arrière plage de Kerfany avec l'Atelier de l'Île 29200 Brest pour un montant de 13 920 € HT.
- Signature en date du 13 octobre 2011, d'un contrat de travaux de peintures extérieures avec la société C.Déco de Moëlan-sur-Mer pour un montant de 39 000 € HT.
- Signature en date du 17 octobre 2011, d'un contrat de travaux de couverture zinguerie étanchéité avec la SARL LE GUENNEC de Hennebont pour un montant de 16 687 € HT.
- Signature en date du 4 octobre 2011 un contrat de travaux pour le remplacement des mains courantes du stade municipal avec la société Jardin Services pour un montant de 27 250,76 € HT.
- Signature en date du 30 novembre 2011 des contrats de missions d'ingénierie avec la société Véritas de Brest pour :
 - contrôles techniques pour un montant de 4 300 € HT pour l'école de Kermoulin et de 6 220 € HT pour le centre technique.
- Signature en date du 30 novembre 2011 de contrats de missions d'ingénierie avec la société ACS 56400 Pluneret pour :
 - contrôle radon pour un montant de 1 900 € HT pour l'école de Kermoulin et de 1 900 € HT pour le centre technique.
- Signature en date du 30 novembre 2011 d'un contrat de missions d'ingénierie avec la société Excell-Sécurité 44230 St Sébastien sur Loire pour :
 - coordination SPS pour un montant de 4 470 € HT pour le centre technique.
- Signature en date du 30 novembre 2011 d'un contrat de missions d'ingénierie avec la société Arvor Géotech 56036 Vannes pour :
 - études de sol pour un montant de 2 350 € HT pour le centre technique.
- Signature en date du 25 novembre 2011, ouverture des plis en commissions d'appel d'offres, d'un contrat de fourniture installation et mise en œuvre d'équipements scéniques (son et lumière) pour la salle culturelle l'Ellipse pour un montant de 57 000 € HT avec la société AUDIOLITE Landerneau.
- Signature en date du 19 novembre 2011, d'un avenant n°1 à la convention du Tennis club de Moëlan-sur-Mer du 7 janvier 2005 concernant la mise à disposition gratuitement des bâtiments alloués au Tennis Club de Moëlan-sur-Mer.

N° 001-2012 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE NOUVEAU CENTRE DES SERVICES TECHNIQUES (DETR).

Denis BERTHELOT indique que dans le cadre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), (ancienne D.G.E) dans la catégorie d'opérations éligibles 2012 relevant de la priorité n°1 est inscrite :

- Construction ou rénovation de bâtiments communaux.

Le taux de subvention de l'opération est compris dans une fourchette entre 20 % et 50 % avec un montant plafond de subvention de 400 000 €.

Le projet proposé au titre de la DETR 2012 est la construction du nouveau centre technique, opération estimée à 1 956 000 € HT.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à proposer au titre de la DETR 2012, le dossier de construction du nouveau centre technique pour un montant estimé à 1 956 000 € H.T.

N° 002-2012 : DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA REHABILITATION DE LA DECHARGE DE PONT-DOURDU.

Denis BERTHELOT indique que l'étude de Soler Environnement concernant la réhabilitation de la décharge de Pont-Dourdu propose comme solution 2 :

- le recouvrement de la décharge par une couverture drainante et étanche (argile – géomembrane), avec mise en mémoire de l'impact résiduel et mise en place de servitude et de restrictions d'usage, montant estimé des travaux à 300 000 €.

Au vu des dates limites de demande de subventionnement des réhabilitations des décharges du Conseil Général et l'ADEME, il est proposé au conseil d'autoriser le Maire à solliciter les subventions du conseil général et l'ADEME pour ce projet, sous réserve de la position favorable des services de l'Etat et des études complémentaires de Soler Environnement pour cette solution 2.

Alain BROCHARD indique qu'il n'a pas eu connaissance de l'étude Solers ni en commission ni en conseil municipal.

Denis BERTHELOT indique que les éléments de l'étude lui ont été expédié suite à la commission finance. Par ailleurs, le Maire indique que ce dossier a déjà été évoqué lors d'un précédent conseil municipal.

Joseph MAHE s'interroge sur la demande de dérogation de la Mairie auprès du Conseil Général concernant la date d'envoi des dossiers de demande de subventions

Le Maire précise que les négociations avec le conseil général sont en cours. Il indique que la commune est en attente de l'avis technique de l'Etat concernant les solutions soit curage total pour 6 000 000 € soit dôme argileux pour 300 000 €.

Après avis favorable de la commission finances,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à solliciter les subventions du Conseil Général et l'ADEME pour les travaux de réhabilitation de la décharge de Pont-Dourdu (dôme argileux) pour un montant estimé à 300 000 € sous réserve de la position favorable des services de l'Etat.

N° 003-2012 : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL, SUR UNE DEMANDE D'EXTENSION DE L'ELEVAGE AVICOLE ET L'EXPLOITATION D'UNE STATION DE COMPOSTAGE, FORMULEE PAR L'EARL KERHERVE AU LIEU-DIT KERHUITEN A MOËLAN-SUR-MER.

Marie-Madeleine KERGOAT indique que l'Earl Kerhervé a sollicité la préfecture du Finistère en vue d'obtenir l'autorisation de procéder à une extension de son élevage avicole et d'exploiter une station de compostage au lieu-dit Kerhuiten en Moëlan-sur-Mer. Après réalisation du projet, l'effectif comprendrait 63 000 dindes de chair soit 189 000 animaux équivalents volailles de chair en présence simultanée sur 8 376 m² de surface, cadastré ZV 565 - 57 pour les poulaillers, ZV 64 pour la station de compostage.

Cette extension correspond à une augmentation de 39,72 % du nombre d'animaux équivalents.

L'exploitation compte à ce jour 4 bâtiments d'élevage. Ce projet prévoit la construction de 2 bâtiments supplémentaires de 1 800 m² chacun en continuité d'un bâtiment et de la station de compostage.

La station de compostage traiterait la totalité des effluents de l'élevage.

Le but recherché par le compostage est :

- d'obtenir un produit entièrement désodorisé pour en faciliter l'épandage et limiter les nuisances environnementales.
- d'aseptiser le fumier de manière à pouvoir l'épandre dans la zone d'exclusion de 500 m autour des zones conchycoles sans risque sanitaire pour cette production.
- de normaliser le compost produit afin de pouvoir commercialiser l'excédent de la capacité d'épandage de l'exploitation.

Le tonnage de fumier produit en (t/an) passerait de 812 tonnes/an à 1 424 tonnes/an. Le compost épandu serait de 379 tonnes/an et le compost exporté de 689 tonnes/an.

Au titre de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement, l'autorisation sollicitée par l'Earl Kerhervé, est soumise à enquête publique. Elle a eu lieu du 5 décembre 2011 au 5 janvier 2012. Le tribunal administratif de Rennes a désigné Jean LE GARREC en qualité de commissaire enquêteur. Les remarques concernant ce dossier sont nombreuses provenant, à la fois d'associations environnementales, de riverains, de particuliers, de la chambre d'agriculture, d'industriels de l'agro-alimentaire. Elles sont consignées dans les registres d'enquêtes publiques. Les registres sont consultables, comme le dossier de demande de l'Earl de Kerhervé, dans le dossier du conseil municipal.

L'autorisation concernant la demande d'extension de l'élevage et d'exploitation d'une station de compostage est délivrée par le préfet. Le commissaire enquêteur ainsi que les communes de Clohars-Carnoët et Moëlan-sur-Mer sont consultés pour avis.

Le conseil municipal est amené à formuler un avis concernant l'extension de l'élevage avicole de l'Earl Kerhervé et l'exploitation d'une station de compostage au lieu-dit Kerhuiten à Moëlan-sur-Mer tel que présenté dans son dossier de demande.

Joseph MAHE s'interroge sur la comptabilité de l'extension des bâtiments avec le POS.

Denis BERTHELOT explique qu'il y a deux dossiers en cours, un dossier de permis de construire et un dossier pour l'extension au titre des installations classées. Il indique que concernant l'extension des bâtiments d'élevage, il existe des dérogations, les demandes sont examinées en commission départementale des sites.

Le Maire complète en précisant que le conseil n'a pas à se prononcer sur cette comptabilité par rapport au POS.

Denis SELLIN fait remarquer la difficulté pour un conseiller municipal de se prononcer sur un tel dossier malgré une étude complète du dossier, une visite sur site du Front de Gauche, sollicitation d'avis et d'experts. Au vu de l'ensemble des éléments, il indique qu'il donnera un avis favorable.

Joseph MAHE soutien la protection de l'environnement, il estime que dans ce dossier ce point est respecté, il fait pour cela confiance aux services de l'Etat. Il note des avancées technologiques par rapport aux nuisances avec le compostage et l'épuration de l'air. Ce projet soutien l'emploi induit en amont et en aval. Il précise également que pour vivre il faut travailler mais également se nourrir.

Guy LE BLOA se réjouit du dynamisme de jeunes agriculteurs.

Gérard BREUILLES est favorable au projet car il intègre beaucoup de mesures de protection. Il souhaite aider les agriculteurs.

Roland LE BLOA se réserve de tous commentaires pour d'autres instances.

Thierry GOUERY précise que L'Earl Kerhervé a sollicité l'autorisation du Préfet du Finistère pour étendre un élevage avicole au lieu-dit Kerhuiten. Cette extension correspond à une augmentation de la production, à la construction de 2 bâtiments complémentaires et à la création d'une station de compostage.

L'autorisation sollicitée se fait au titre de la législation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), soumises à enquête publique. Celle-ci a eu lieu du 5 décembre 2011 au 5 janvier 2012. Le conseil municipal est invité à émettre un avis. Celui-ci viendra éclairer le Préfet, tout comme le rapport du commissaire enquêteur. C'est bien le Préfet, et lui seul, qui autorisera ou non cette extension.

La réflexion peut s'articuler autour de 3 critères :

1 - L'urbanisme

Le siège de l'exploitation agricole concerné est situé dans un hameau. Pour autant, la taille et l'implantation des bâtiments envisagés semblent facteurs de nuisances. L'éparpillement des surfaces bâties est préjudiciable au projet.

2 - La qualité de l'eau

La reconquête de la qualité de l'eau est une priorité pour la Bretagne. Le Merrien est une rivière ostréicole accueillant deux entreprises, pour une production intimement liée à notre territoire. Des doutes subsistent sur l'impact du dossier, quant au maintien de la qualité de l'eau dans cette ria et donc sur la pérennité de l'ostréiculture.

3 - Type de production

Le Conseil Régional de Bretagne a souhaité mettre en œuvre «Une nouvelle alliance agricole» Il soutient une production agricole autonome et durable en lien avec les agriculteurs.

Le projet présenté relève d'une agriculture intensive.

Il est permis de s'interroger sur la continuité d'un tel modèle agricole pour notre région.

Au vu de ces 3 critères, il est proposé au conseil municipal d'émettre un avis négatif.

Cependant, il convient de reconnaître le travail réalisé par M Kerhervé pour présenter un dossier de qualité. Celui-ci tient compte de la réglementation en vigueur et essaye de réduire son impact environnemental, notamment par le biais du compostage.

Marie-France DEFFAY propose un vote à bulletin secret.

Des élus s'interrogent sur la forme du vote à bulletin secret « Favorable », « Défavorable », « Abstention ».

Le Maire précise que les bulletins indiqueraient en effet, les mentions « Favorable », « Défavorable », « Abstention » pour l'extension telle que présentée ci-avant.

Le Maire constate que plus d'un tiers des membres accepte le vote à bulletin secret. Ce mode de vote est donc validé.

Claire PRONONCE rappelle la difficulté pour un élu à émettre un avis sur un tel projet. Elle s'interroge sur l'impact du projet sur l'eau, les sols mais elle regarde aussi les possibilités de travail pour l'ensemble des communes environnantes, face au chômage grandissant.

Arrivée d'Isabelle GUYVARC'H à 18 h 45.

Après présentation en commission économie, tourisme, agriculture,

Après avoir voté à bulletin secret :

Résultat de vote :

Nombre votants :	29
Nombre bulletins :	29
Favorable :	11 voix
Abstention :	3 voix
Défavorable :	15 voix

Le conseil municipal décide de donner un avis défavorable au projet d'extension de l'élevage avicole et l'exploitation de compostage au lieu-dit Kerhuiten en Moëlan-sur-Mer de l'Earl de Kerhervé.

N° 004-2012 : LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE (KERROCH).

Denis BERTHELOT présente la demande de Mme Jeannine Bihan concernant l'acquisition d'un délaissé de chemin rural à Kerroch situé entre les parcelles CE 350 et CE 349, la superficie est d'environ 69 m² (plan joint en annexe).

La municipalité souhaite le lancement d'une enquête publique préalable au déclassement avant aliénation.

Le demandeur accepte les frais de cette enquête publique.

Le conseil municipal est amené à se prononcer sur l'autorisation au Maire à l'élaboration du dossier d'enquête et au lancement de l'enquête.

Après avis favorable de la commission urbanisme,

Après avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

Décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à élaborer le dossier d'enquête publique et à lancer l'enquête publique concernant le dossier tel que présenté ci-avant.

QUESTIONS DIVERSES

Alain BROCHARD :

- 1. Est-il envisagé de relancer une opération de type Odesca pour soutenir les commerces Moëlanais dans leur projet de modernisation et plus particulièrement ceux du centre bourg confrontés à un dépérissement progressif du commerce de proximité ?**
- 2 La faible fréquentation du réseau de transport TBK observée sur les lignes Moëlanaises conduit à s'interroger sur les mesures à prendre pour remédier à cette situation. Quelle est la fréquentation à ce jour des lignes intercommunales desservant Moëlan, hormis la fréquentation scolaire ?**
- 3 Les constructions réalisées prochainement par l'OPAC sur le site de l'ancien collège du Sacré Cœur seront-elles assorties d'une norme environnementale de type BBC ?**

1. Madeleine KERGOAT indique qu'une réunion est prévue le 20 janvier 2012 pour donner des conseils aux commerçants dans le cadre de l'Odesca pour l'accessibilité. Le Maire souligne le partenariat Chambre des Métiers, Pays de Cornouaille, Cocopaq pour aider aux commerçants dans leurs projets et qu'ils ne doivent pas hésiter à soumettre leur projet à la municipalité.

Roland LE BLOA précise que les actions de l'Odesca sont des actions ciblées dans le cadre de programmes. Actuellement c'est l'accessibilité.

2. Le Maire fait état du dépositaire TBK sur Moëlan à savoir la boulangerie Colas, les incivilités sur les zébras et l'absence de matérialisation des arrêts qui n'incitent pas à prendre le bus. Il indique que les augmentations de fréquentation sont faibles mais significatives, que ce qui coûte cher, c'est le transport scolaire, puis le réseau sur la ville de Quimperlé. Cependant, il précise qu'il faut prendre du recul et continuer l'optimisation des horaires.
3. Denis BERTHELOT précise que le code de l'urbanisme ne permet pas aux Maires de contrôler le respect ou pas des normes relatives aux économies d'énergie. Mais dès les premiers contacts avec l'OPAC, le Maire a souhaité des logements les plus économes en énergie. C'est l'objectif également recherché par le lancement de l'étude pour la production d'un réseau chaleur bois. L'OPAC ayant opté pour une construction THPE (proche BBC), elle n'est pas intéressée, après étude comparée, par le réseau chaleur bois.

Groupe « Moëlan Nouvel Equipage » :

1. Pourriez-vous nous apporter des informations sur le projet de lotissement situé à Clerch Burtul (permis de lotir, nombre de lots) ?

1. Le permis a été déposé le 27 juillet 2011. Il comporte cinq bâtiments pour trente logements pour une SHON de 2 041 m²

L'ordre du jour étant épuisé,

La séance est levée à 19 h 00.

Le Secrétaire de séance,
Denis BERTHELOT

Le Maire
Nicolas MORVAN



Les membres du conseil municipal,